

FORMATION REQUISE

Formation spécialisée Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE), de niveau BTS (BAC + 2), Licence Professionnelle (BAC + 3) ou Master (BAC + 5).

BTS Gestion forestière (BAC + 2) suivi d'une formation en interne associée à 2 à 5 ans d'expérience comme Technicien forestier ou Ingénieur forestier (BAC + 5).

MISSIONS PRINCIPALES

Le responsable QSE propose et met en place des actions au sein de la coopérative qui permettent de d'améliorer et de respecter la qualité des travaux forestiers, la sécurité des personnels et les environnements forestier-écologique et social dans lesquels la coopérative intervient.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Participer à la définition de la Politique Qualité/Environnement et la mettre en œuvre ;
- Organiser et animer les revues de direction ;
- Assurer la veille réglementaire et des autres exigences ;
- Rédiger et tenir à jour le Manuel Qualité/Environnement et l'ensemble de la documentation relative au système de management ;
- Organiser et réaliser des audits internes et externes ;
- Assurer l'analyse et le traitement des non-conformités, réclamations et des demandes des parties intéressées ;
- Définir et mettre en œuvre les actions correctives et préventives nécessaires.

COMPÉTENCES NÉCESSAIRES

Dans le cadre de son activité, le responsable Qualité Sécurité Environnement (QSE) doit pouvoir répondre à des compétences professionnelles multiples :

- Maîtrise des exigences des référentiels retenus par l'entreprise ;
- Maîtrise de la conduite de projets et la communication interne ;
- Connaissance et localisation des réglementations applicables ;
- Solides connaissances sur l'utilisation des outils bureautiques ;
- Fondamentaux du management (approche processus / systémique, outils qualité, outils de prévention, méthodologies de résolution de problème ;
- Techniques d'audit ;
- Présentation synthétique des performances de l'organisation.

PLACE DANS LA COOPÉRATIVE ET ENCADREMENT

Le responsable QSE est rattaché au directeur de la coopérative, au directeur technique ou au directeur administratif. Selon l'organisation de la coopérative, il peut être soit rattaché à une équipe de personnels assurant des missions transversales, soit être seul référent sur les fonctions supports.

PROGRESSION DANS LA STRUCTURE ET RÉMUNÉRATION

Le responsable Qualité Sécurité Environnement (QSE) peut avoir déjà évolué depuis son arrivée dans la coopérative, soit en tant que technicien spécialisé QSE, soit en tant que technicien forestier ayant suivi une spécialisation au cours de sa carrière professionnelle. Après plusieurs années comme responsable QSE, il pourra prétendre à évoluer comme Directeur Développement Durable.

Sa rémunération brute annuelle varie de 25 000 € à 50 000 € selon son expérience, la taille et l'organisation de la coopérative, les missions et les responsabilités qui lui sont confiées.